

Département de l'ORNE  
Canton de RADON  
**COMMUNE D'AUNAY-LES-BOIS**

**Séance du conseil Municipal du jeudi 29 avril 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Victor MARQUES, le Maire de la commune d'AUNAY LES BOIS.

Étaient présents : Victor MARQUES Le Maire, Martine TISSIER 1<sup>ère</sup> adjointe, Sylvie GANDIN, Véronique COLIN, Martin BRUNNER, Chantal PERRAUX, Frédéric BUSNEL.

Étaient absents : Virginie TELLE donne pouvoir à Martine TISSIER, Magali ROUSSEAU donne pouvoir à Véronique COLIN, Frédéric BUSNEL donne pouvoir à Martin BRUNNER.

Secrétaire de séance : Sylvie GANDIN

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 15 avril 2021.
2. Discussion/Délibération : Projet adressage - Dénomination des voies
3. Discussion/Délibération : Acceptation du devis adressage et nomination des rues.
4. Discussion/Délibération : Acceptation devis jeux enfants
5. Discussion/Délibération : Indemnité gardiennage.

Questions diverses.

Le conseil approuve à l'unanimité le PV de la réunion du 15 avril 2021

<b>01</b>	<b>Délibération N° 2021-17 Projet adressage-Dénomination des rues</b>
-----------	---

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

Décide la création des voies avec les dénominations suivantes :

Tableau ci-dessous de l'ensemble des dénominations des voies sur la commune :

Dénomination de la Rue	Situation
Rue Baron Jean d'Aunay	RD 518 : du carrefour de la VC 5 vers VC 404
Allée de l'Abbé Broquet	VC 405 à partir de la RD 518
Allée du Château	Allée privée à partir de la RD 518
Impasse Maisonneuve	VC 404 à partir de la RD 518
Rue de la Chauvinière	VC 5 à partir de la RD 518 jusqu'à la RD 214

Rue de la Boissellerie	VC 301 à partir de la RD 518 jusqu' à la route forestière
Impasse Le Val	VC 303 à partir de la VC 301
Rue de la Drouinerie	RD 518 à partir de la VC 5 vers la RD 214
Impasse Les Longueraies	VC 406 à partir de la RD 518
Route du Mêlé	RD 214 à partir de la VC 6 vers RD 31
Impasse Les Quatre Arpents	VC à partir RD 214
Impasse La Haute Folie	VC 403 en partant de la RD 214 à gauche
Impasse Le Pré Doucet	VC 403 en partant de la RD 214 à droite
Rue de Chambillon	VC 4 en partant de la RD 214 jusqu'au VC 402
Impasse La Grande Pâtur	VC 402 en partant de la VC 4
Rue de l'Ogrière	VC 304 en partant de la RD 214 vers la VC 6
Rue de la Pinsonnière	VC 6 en partant de la RD 214
Impasse La Planchette	Allée privée en partant du VC 6
Route de Champenou	RD 518 au carrefour de la RD 214 et VC 6 vers Marchemaisons
Allée Le Marinou	VC 409 en partant de la R D 518
Allée La Noë Sauvage	VC 408 en partant de la RD 518 à droite
Allée Champ du Prêtre	VC 408 en partant de la RD 518 à gauche

ABSTENTION :

POUR : 10

CONTRE :

<b>02</b>	<b>Délibération N° 2021-18. Devis fournitures panneaux nom et numéros des rues</b>
-----------	--

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que la fourniture des plaques de rues et des numéros des habitations sont à charge de la commune dans le cadre du projet de nomination des rues.

Monsieur le maire propose un devis de l'entreprise Self Signal sis à Cesson Sevigné d'un montant de 2 662.11€ HT soit 3 194.53 € TTC. Les plaques et numéros présentées sont de couleur fond ivoire avec écriture RAL5003, police times impression numérique et ajout du blason seulement sur les plaques.

**Après discussion et en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :**

- Retient les plaques et numéros de couleur fond ivoire avec écriture RAL5003, police times impression numérique et ajout du blason seulement sur les plaques.
- Accepte le devis de l'entreprise Self Signal sis à Cesson Sevigné d'un montant de 2 662.11€ HT soit 3 194.53 € TTC.
- Indique que cette dépense est prévue au budget 2021 en section d'investissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette dépense.

ABSTENTION :

POUR : 10

CONTRE :

<b>03</b>	<b>Délibération 2021-19 Achat jeux d'enfants</b>
-----------	--

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que sur l'aire de jeux de la mairie, un jeu pour enfant a été retiré car il est détérioré.

Pour Permettre son remplacement, Monsieur le maire propose l'achat d'un jeu à ressort « Le Ponney » d'un montant de 520.00€ HT soit 624.00€ TTC de l'entreprise Vedif collectivité sis à Florensac.

**Après discussion et en avoir délibéré le conseil à l'unanimité :**

- Accepte le devis d'un montant de 520.00€ HT soit 624.00€ TTC de l'entreprise Vedif collectivité sis à Florensac.
- Indique que cette dépense est prévue au budget 2021 en section d'investissement

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette dépense

ABSTENTION :

POUR : 10

CONTRE :

<b>04</b>	<b>Délibération 2021-20 Indemnité gardiennage église 2021</b>
-----------	---

Monsieur le Maire indique que, conformément au courrier reçu en mairie en date du 07 avril 2021, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales en 2021 est celui fixé par la circulaire du 29 juillet 2011 et la circulaire du 23 mars 2021 soit 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal à l'unanimité

- Décide de fixer l'indemnité de gardiennage de l'église communale à **120.97 €**
- Attribue cette somme à l'Abbé Pascal DURAND
- Dit que les crédits nécessaires seront prévus à l'article **6282** du budget primitif 2021.

ABSTENTION :

POUR : 10

CONTRE :

### Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de l'église sont commencés.

Monsieur le Maire indique que des travaux de voirie seront effectués sur la VC 5.

Monsieur le Maire fait part que la commune est en attente du devis des travaux de fleurissement.

Monsieur le Maire dit qu'une gerbe sera déposée aux monuments aux morts le 08 mai sans public.

Mme Perrault fait part du nettoyage du cimetière par l'agent de l'entreprise ETS.

Fin de Séance à 20 heures 00